

Corrigé de la synthèse n°2

Objectif de l'exercice : rendre compte de différents points de vue argumentés sur un problème commun aux trois documents constituant le corpus, de manière **objective**, permettant à **un lecteur qui n'aurait pas accès aux documents** de saisir les principaux aspects du problème et les différentes façons que les auteurs du corpus ont d'y répondre. Ainsi, une synthèse de documents doit viser à **l'autonomie**.

1. Examen rapide du paratexte et première lecture : présentation globale de la synthèse et premières pistes

Ce corpus est composé d'un projet de discours écrit par Victor Hugo, en 1847, extrait des *Écrits sur la peine de mort*, d'un extrait de l'essai *Surveiller et punir* de Michel Foucault paru en 1975 et d'un passage d'une conférence d'Antoine Garapon, sur les « fonctions rituelles de la justice », publié dans l'ouvrage intitulé *Bien juger, Essai sur le rituel judiciaire*, paru en 2022.

Les trois textes proposent une réflexion sur la justice, qui s'étend de la fin de la première moitié du XIXe siècle à la période contemporaine (2022). Les auteurs sont, pour les deux premiers, des auteurs de référence sur la question. Victor Hugo est à la fois poète, romancier, dramaturge, et défenseur de l'abolition de la peine de mort (cf le récit *Le Dernier Jour d'un condamné* publié en 1829). Le texte de Michel Foucault, *Surveiller et punir*, est une référence incontournable sur les liens entre prison et pouvoir. L'ouvrage, paru en 1975, a eu un retentissement considérable. Antoine Garapon est un essayiste et magistrat contemporain, spécialiste du droit et de la justice, rédacteur en chef de la revue *Esprit*.

= **Premières remarques qui vont donner une orientation à la lecture analytique des extraits.**

Il s'agit déjà ici d'avoir en tête la confrontation des documents.

Le texte de V. Hugo appartient au genre du discours, ce qui est sensible dès la première lecture du texte. Il vise à convaincre un auditoire, et ce dès la première ligne « messieurs ». Il utilise de nombreux procédés rhétoriques qui visent à convaincre et à persuader, manifestant par là une très forte implication. Michel Foucault dans l'essai *Surveiller et punir* s'inscrit dans une réflexion sur l'espace carcéral, et se montre critique, ce qui est sensible à condition de prêter attention à l'ironie, souvent mal comprise. Le fait que l'exécution de la peine soit cantonnée à un espace invisible est une évolution mais cela ne peut être considéré comme une marque de progrès cf « enfouissement bureaucratique de la peine » par exemple, qui dénonce une forme d'hypocrisie de la société. Notons aussi la dernière expression du texte « et libère les magistrats du vilain métier de châtier ».

→ Ainsi les textes de Hugo et de Foucault sont tous les deux très critiques et très impliqués dans la dénonciation de fonctionnements très critiquables du système judiciaire qu'ils décrivent. Le texte de Garapon se distingue en partie dans la mesure où il est sans aucun doute d'une expression plus neutre. L'extrait proposé appartient à un ouvrage universitaire. La perspective didactique est plus marquée.

Les trois textes portent sur le thème de la justice, pour établir un constat, le plus souvent critique, à un moment donné. La réflexion des auteurs concerne essentiellement la manière dont la société peut punir un coupable, et ce qu'elle peut retirer de cette punition.

Difficultés à identifier.

Un texte, celui de Hugo, est bien plus ancien que les deux autres. Cela dit, les trois textes envisagent la justice dans une perspective historique. Et Foucault évoque un phénomène antérieur à l'époque où Hugo écrit. Peu de copies ont clairement identifié les périodes concernées dans les différents textes.

Par ailleurs, un corpus qui envisage un sujet sous un angle chronologique **ne doit pas donner lieu à une synthèse obéissant à un plan chronologique.**

2. Lecture détaillée et élaboration du tableau de confrontation des textes du corpus.

Rapport 2023 : « il faut prendre le temps d'en examiner rigoureusement la structure et l'agencement, comprendre quelles idées ils mobilisent, et au service de quelle thèse précisément. Sans ce premier travail qui consiste à lire de la façon la plus objective et la plus scrupuleuse les trois textes proposés, qui sont résistants parce qu'ils sont subtils, non parce qu'ils relèveraient d'une technicité disciplinaire ou d'un jargon spécifique, l'exercice ne peut être réussi. Il convient donc de prendre tout le temps nécessaire pour bien lire et relire, le stylo à la main, les trois textes proposés, afin d'en appréhender pleinement les nuances . »

Trop de synthèses proposent une approche superficielle du corpus, et ne tiennent pas compte des nuances internes à chaque argumentation, ni des nuances entre les textes eux-mêmes. Il ne faut absolument pas négliger la phase préparatoire, que je vous conseille d'effectuer sous forme de tableau. Pour autant, il ne faut pas non plus se noyer dans des détails. L'idéal est de parvenir à un équilibre pertinent entre la subtilité des argumentations et la nécessité de la synthèse. Tout un art !

V. Hugo	M. Foucault	A. Garapon	Pistes pour une confrontation À compléter
§ 1 : Constat initial : la loi pénale, historiquement, vise à protéger la société, but qui légitime tous les moyens, y compris les pires (cf voc dépréciatif). Prise de distance constatée dès le premier § cf antithèse « effroyable / meilleur ». § 2 et 3 : L'écrivain prend comme exemple un condamné transformé par la justice en monstre, à la seule fin d'en faire un exemple. Tortures physiques et psychiques causées par la « loi	§ 1 : Depuis le XVIIIe siècle, perspectives nouvelles concernant la justice pénale, et ce dans différents pays européens et aux EU. § 2 : L'une d'entre elles intéresse particulièrement le philosophe, à savoir la disparition des supplices infligés aux corps des condamnés, disparition qu'on a l'habitude de considérer comme une amélioration. Attention : dès ce §, implication de l'auteur, cf « une certaine discrétion	§ 1 : Justice / scène, ce qui suscite des interprétations différentes, mais qui est rapproché de la logique du bouc émissaire visant à la stabilisation de la communauté (catharsis) § 2 : transition concernant cette condamnation négative qui entraîne une condamnation du procès de la justice sans s'interroger sur ce que signifie un rituel. § 3-4 : espace et temps du rituel institue la possibilité de la différenciation entre	

<p>pénale », dans des dommages considérés comme irréversibles, cf infamie.</p> <p>§ 4 : Les csq sont désastreuses. Le condamné est transformé en monstre par la loi pénale, et en aucun cas la criminalité ne baisse cf hyperbole : « le crime renaissait du crime avec mille têtes. » Référence aux penseurs des Lumières comme argument d'autorité pour faire cesser ces pratiques dégradantes et déshumanisantes.</p> <p>§ 5 : Au-delà du condamné, il faut distinguer l'homme, et son humanité, appartenant en partie à Dieu.</p> <p>§ 6 et 7 : L'homme a le « droit de devenir meilleur », et c'est ce qui fait son « humanité », ce que la loi a reconnu</p> <p>§ 8 à 12 : L'éducation, le travail et la pénalité sont trois aspects de la vie sociale qui entraînent des lois différentes, et la pénalité pallie les manques de l'éducation et du travail, et doit intégrer ces deux premiers aspects.</p> <p>§ 13 et 14 : ces trois principes sont trois bienfaits, bénéfiques à la société et au coupable, qui doit s'améliorer.</p>	<p>dans l'art de faire souffrir, un jeu de douleurs plus subtiles etc. »</p> <p>§ 3 : Analyse des csq en deux temps de cette transformation : la mise en scène de la punition du condamné a disparu avec la disparition du supplice et la peine s'invisibilise, et la dimension spectaculaire du supplice se charge de connotations négatives, celui qui châtie étant aussi sauvage voire encore plus sauvage que le criminel. Cf argument d'autorité Beccaria.</p> <p>§ 4 : la punition devient invisible mais elle est bel et bien présente dans les consciences, et la dimension exemplaire ne disparaît pas pour autant. La justice prend en charge la condamnation, qui fait l'exemple, et ce qui la justifie est rendu public, mais l'exécution de la peine est prise en charge par l'administration, qui laisse penser que les juges cherchent davantage à corriger qu'à punir.</p>	<p>le juste et l'injuste, rendant possible la parole de la justice. Lien entre le rituel et la tradition mais aussi le débat : double influence du <i>mythos</i> et du <i>logos</i> = à partir de la définition du rituel, l'universitaire introduit une dimension positive du lien entre rituel et justice.</p> <p>§ 5-8 : l'évolution du procès manifeste un passage de l'ordre du sacré à celui du débat, actif dans la procédure, au point que dans certains procès, c'est cet aspect qui l'a emporté. Cela s'explique par un affaiblissement du politique entraînant la sacralisation de la justice.</p> <p>§ 9-10 : exemple des procès pour crimes contre l'humanité dont le succès peut faire craindre une ritualisation excessive de la justice. Il s'agit dans ces cas de juger non des individus mais des États.</p> <p>§ 11 : dimension universelle de ce type de procès qui renoue avec le rite (cf définition du début de l'extrait) permettant à la fois universalisation et proximité dans l'empathie constitue une source d'espairs considérables.</p> <p>§ 12 : Dimension éthique qui permet de restaurer l'humanité même dans les rites de la justice.</p>	
<p>Énonciation très impliquée, nombreuses figures rhétoriques, registres pathétique et didactique.</p>	<p>Énonciation là aussi très impliquée, même si cette implication est plus discrète et plus subtile que celle de Hugo. Il faudra toutefois en tenir compte dans la synthèse.</p>	<p>Texte au ton plus neutre. Pour autant, Garapon part d'une idée communément admise, le caractère négatif de la dimension rituelle de la justice pour la retourner et montrer</p>	

		que cette ritualisation permet d'ouvrir des perspectives fructueuses.	
--	--	---	--

3. Formulation d'une problématique et construction du plan

Rapport 2023 : « La capacité à problématiser un thème, à partir de cette lecture fine des trois textes, est décisive pour réussir l'exercice : cela se voit en particulier par la question initiale qui est posée, comme ensuite par le soin apporté à la composition et l'organisation de la confrontation ».

À partir du tableau précédent, après avoir complété la dernière colonne, proposez une problématique et les trois questions ouvrant chacune de vos parties.

- Une question qui tient compte de l'ensemble du corpus, sans être ni trop vague, ni trop partielle.
- Trois questions qui proposent une réflexion construite et ordonnée, avec une visée argumentative.

4. Les défauts constatés dans les copies

- De nombreux plans ne comportent quasiment aucune dimension démonstrative.
- De nombreuses problématiques sont trop vagues. Intégrer l'historicité du corpus dès la problématique permettrait de particulariser de manière efficace votre approche.
- Attention au propos superficiel. La synthèse s'appuie sur des éléments précis et pointus des textes.
- Une idée ne doit être utilisée qu'une fois dans la synthèse.
- Vous devez éviter autant que possible de reprendre des expressions du texte, y compris en les mettant entre guillemets.
- Ne juxtaposez pas les différentes idées des auteurs au sein même de vos parties.
- Le décompte des mots doit être soigné : une barre tous les cinquante mots, et l'indication précise du nombre de mots utilisés à la fin de la synthèse. Un point est enlevé par tranche de 10 mots en excès ou manquants. Deux points sont enlevés en cas de fraude.
- Soignez la présentation, choisissez une mise en page aérée. Sauter des lignes permet souvent une meilleure lisibilité.

5. Pour restituer plus précisément la pensée des auteurs.

Les avis des auteurs sur le sujet sont nuancés, et peuvent même être divergents. De plus, ces auteurs sont plus ou moins impliqués dans leur propos. Les verbes qui introduisent leur pensée doivent être soigneusement choisis, et ce afin d'éviter d'aplanir toutes les différences. L'énonciation doit donc être prise en compte dans votre synthèse.

Le contexte d'énonciation	Les verbes énonciatifs
Lorsque l'auteur met en valeur une idée	Aborder, constater, déclarer, envisager, indiquer, mettre l'accent sur, insister, mettre en valeur, souligner, spécifier, reconnaître, convenir, spécifier, remarquer, relever, etc.
Lorsque l'auteur défend une thèse	Affirmer, certifier, considérer, défendre l'idée selon laquelle, démontrer, estimer, penser, prétendre, montrer, expliquer, prouver, soutenir, rappeler, témoigner, soutenir, garantir, attester, revendiquer, préconiser, recommander, etc.
Lorsque l'auteur critique et réfute une thèse	Condamner, contester, contredire, critiquer, dénoncer, déplorer, désapprouver, s'élever contre, s'indigner, nier, objecter, s'opposer à, réfuter, refuser, rejeter, répliquer, rétorquer, etc.
Lorsque l'auteur fait une concession	Accorder, admettre, approuver, concéder, consentir, convenir, partager les vues de, se rallier à, reconnaître, etc.